

Achats transfrontaliers de cigarettes 1999-2005, Actualisation du Tendances n° 44 Contrebande et ventes de tabac 1999-2004.

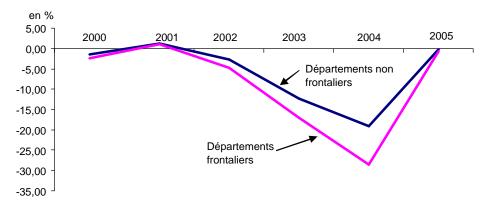
Cette note a pour objectif d'actualiser les estimations des achats transfrontaliers de tabac présentées dans le *Tendances* n° 44. Comme dans l'exercice précédent, rappelons que ces estimations se fondent sur des hypothèses pouvant faire l'objet de discussions, le lecteur les considérera alors avec toute la prudence qui se doit.

L'analyse des ventes départementales de tabac sur la période 1999-2004 a permis de mettre en relief la nette différence que connaissent les départements frontaliers et non frontaliers français dans l'évolution de leurs ventes de tabac. Sur cette période, les ventes de tabac des départements frontaliers français chutaient en moyenne de 44 %, contre 31 % dans les départements non frontaliers. Cet écart entre les taux de croissance des ventes de tabac s'accentuait d'année en année : sur la période 2002-2003, les ventes de tabac diminuaient respectivement de 17 % et de 12 % pour les départements frontaliers et non frontaliers ; ces mêmes taux de croissance étaient de 28,5 % et de 19 % sur la période 2003-2004.

Afin d'évaluer l'ampleur des achats transfrontaliers (légaux et illégaux) probablement à l'origine de cette différence d'évolution, les Côtes d'Armor ont été considérées comme le département représentatif d'une évolution « normale » des ventes de tabac, celui-ci ayant le plus élevé des taux de croissance : -23,5 %. En appliquant ce taux de croissance à l'ensemble des départements français, le volume de tabac vendu aurait du être de 63 559 tonnes. Les ventes de tabac se sont en réalité élevées à 54 924 tonnes, soit une différence de 8 635 tonnes qui peuvent être attribuées aux achats transfrontaliers légaux et illégaux.

Usant de la même méthodologie pour la période 1999-2005, il ressort que la différence de taux de croissance des ventes de tabac entre départements frontaliers et non frontaliers est la même que pour la période 1999-2004, respectivement -44 % et -31 %. On peut en conclure que l'évolution des ventes de tabac se stabilise, et pour s'en convaincre, il suffit de noter que le taux de croissance des ventes de tabac des départements frontaliers et non frontaliers entre 2004 et 2005 est sensiblement le même (graphique 1).

Graphique 1. Taux de croissance annuel moyen des ventes de tabac des départements frontaliers et non frontaliers français 2000-2005.



Toutefois, ce sont toujours principalement les départements frontaliers du Nord / Nord-Est et du Sud-Ouest qui accusent des taux de croissance des ventes de cigarettes les plus faibles (tableau 1).

Tableau 1. Départements ayant le plus faible taux de croissance des ventes de

tabac 1999-2005, en %.			
Moselle	-64,20	Aisne	-40,01
Pyrénées-Orientales	-63,71	Ariège	-39,08
Pyrénées Atlantiques	-58,53	Territoire de Belfort	-38,45
Ardennes	-56,56	Alpes Maritime	-35,32
Nord	-56,49	Jura	-35,02
Bas-Rhin	-54,54	Doubs	-34,50
Hautes Pyrénées	-53,30	Hautes-Alpes	-33,72
Meurthe et Moselle	-52,77	Haute-Savoie	-32,01
Meuse	-52,60	Ain	-27,09
Haut-Rhin	-47,00	Savoie	-26,58
Haute-Garonne	-40,63	Alpes de Haute Provence	-23,04

À l'inverse, sur la période 1999-2005, ce sont toujours les Côtes d'Armor qui affichent l'évolution des ventes de cigarettes la plus importante (tableau 2).

Tableau 2. Départements présentant les taux de croissance des ventes de tabac les plus élevés 1999-2005 en %

tabac les plus eleves 1555-2005, ell 70.				
Côtes d'Armor	-22,63	Seine-et-Marne	-27,46	
Morbihan	-23,00	Mayenne	-27,47	
Var	-23,72	Rhône	-27,52	
Ille-et-Vilaine	-24,86	Isère	-27,56	
Calvados	-25,14	Bouches-du-Rhône	-27,61	
Vendée	-25,29	Sarthe	-27,86	
Loire-Atlantique	-26,03	Haute-Vienne	-28,14	
Orne	-26,83	Corrèze	-28,24	
Val-d'Oise	-27,03	Finistère	-28,34	
Eure	-27,29	Eure-et-Loir	-28,88	

Dans le but de quantifier les achats transfrontaliers de tabac, l'hypothèse de représentativité du département des Côtes d'Armor d'une évolution « normale » des ventes de tabac est encore posée. De cette façon, si le taux de croissance des ventes de cigarettes des Côtes d'Armor (-22.63 %) avait été celui de tous les départements français sur la période 1999-2005, les ventes de tabac en 2005 auraient été de 64 739 tonnes. En réalité, les ventes en 2005 se sont élevées à 54 805 tonnes, soit une différence de 9 934 tonnes (soit 18,12 %). De nouveau, cette différence peut représenter une estimation des achats transfrontaliers des Français pour l'année 2005.

Pour conclure, il ressort de l'actualisation de l'étude menée sur les achats transfrontaliers de tabac d'une part, que les différences d'évolution du taux de croissance de ces ventes entre départements frontaliers et non frontaliers se stabilisent. D'autre part, les achats transfrontaliers de tabac sont enclins à augmenter passant de 8 635 tonnes en 2004 à 9 934 tonnes en 2005. Une augmentation de 1299 tonnes peut ainsi être constatée, représentant quasiment 1,3 milliards de cigarettes.

Au final, en considérant ces volumes estimés d'achats transfrontaliers avec toute la prudence qui se doit, la consommation de tabac des Français entre 2004 et 2005 semblerait avoir augmenté. En additionnant les volumes légaux enregistrés et les estimations des volumes de tabac non enregistrés, la consommation de tabac des Français aurait été de 63 559 tonnes en 2004 et de 64 739 tonnes en 2005.